

## Résumé du cours du mardi 20 mai 2008

### TEST annoncé pour le mardi 3 juin 2008.

Lors de ce cours, nous nous sommes occupés d'étudier l'argumentation dans le champ du littéraire.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous avons pris connaissance d'un rappel théorique à propos de l'argumentation (cf. fichier rappel\_argumentation.pdf).

Puis nous avons analysé un passage des *Âmes grises* sous l'aspect de l'argumentation. Le passage considéré était les pages 183 à 185, qui concerne l'interrogatoire des deux soldats déserteurs par le juge Mierck et le colonel Matziev. Nous nous sommes efforcés de dégager les idées implicites, les thèses rejetées et les problématiques que suscitait ce passage. Nous avons travaillé phrase par phrase.

On trouvera le résultat de ce travail dans le tableau des pages 3 et 4 (pour les premières phrases de l'extrait considéré).

Puis nous avons décidé de rédiger une argumentation à partir d'une problématique importante que suscitaient le roman et ce passage. Il s'agissait de :

*Pourquoi le juge Mierck décide-t-il que les coupables du meurtre de Belle de jour sont les deux déserteurs plutôt que le procureur Destinat ?*

Nous savions que nous devions rédiger cette argumentation en accord avec la construction générale de tout paragraphe argumentatif, à savoir le schéma : idée-prise de position (IPP), argument (ARG) et exemple (EX).

Un exemple de corrigé pour cette argumentation figure à la page 5.

## Quelques compléments théoriques

### *connotation vs dénotation*

**Dénotation** : c'est le sens premier d'un mot (sens propre).

**Connotation** : sens particulier d'un mot dans un contexte. La connotation indique souvent une prise de position sur l'axe des valeurs qualitatives (axe axiologique : le bien / le mal, le juste / l'injuste, le beau / le laid, l'utile / l'inutile, etc.). C'est pour cette raison que la connotation est un outil souvent utilisé dans le discours argumentatif.

### **Ex : « salve » (p. 183)**

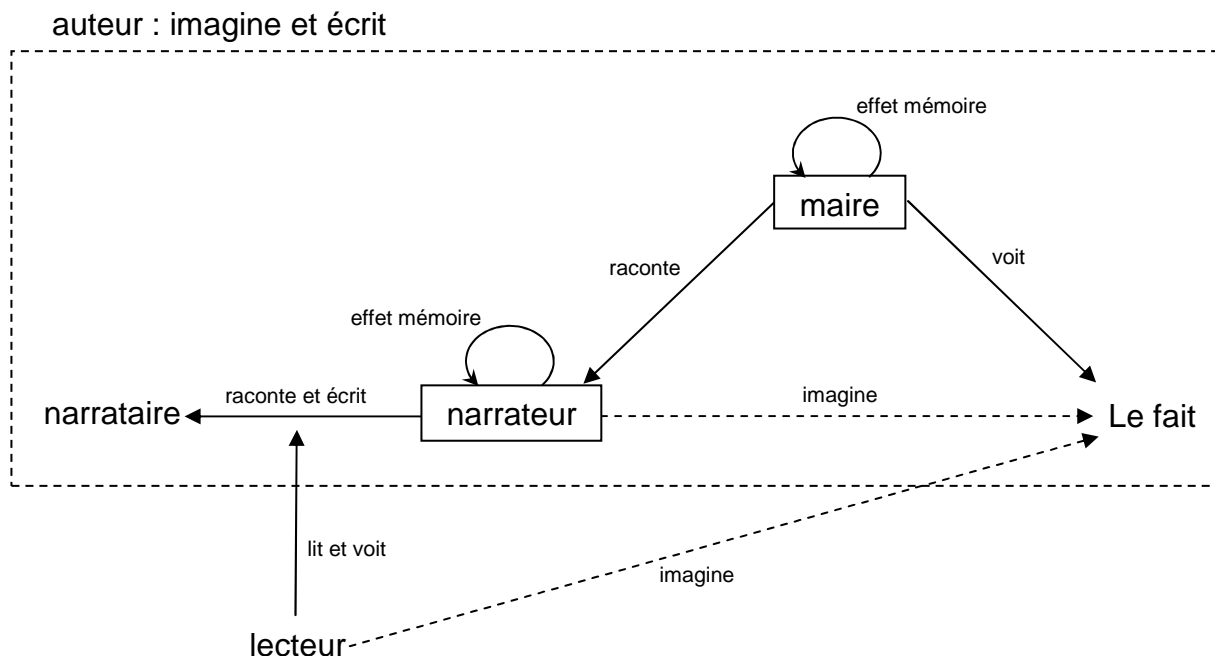
→ choix connoté du mot.

→ qui parle ?

→ p 177 : le narrateur s'exclut lui-même de sa narration.

→ alors qui parle ? Attribution du propos au maire (rapporté par le narrateur), p. 182.

→ qui connote en « salve » le maire ou le narrateur ? Ambiguïté.



### **Paragraphe argumentatif**

Les principaux éléments du paragraphe argumentatif sont :

- **L'idée-prise de position (IPP)** : va structurer le paragraphe autour d'un thème central et constituer l'unité de signification du paragraphe. Il s'agit d'un jugement de valeur.
- **L'argument (ARG)** : il servira à soutenir, à expliquer et à développer l'idée principale (l'IPP).
- **L'exemple (EX)** : il servira à illustrer de manière concrète l'idée principale (IPP) et/ou les arguments (ARG).

## Argumentation dans le passage du texte p. 183 – 185

Phrase	Implicites et présupposés	Thèse implicite rejetée	Question fondamentale (problématique)
C'est le colonel...salve.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a un colonel.</li> <li>- Il y aura plusieurs salves.</li> <li>- « salve » renvoie à balle, à la guerre (connotation)</li> </ul>	Ne pas interroger les suspects.	Quelle valeur attribuer à l'interrogatoire dans la pratique judiciaire ?
Vous savez... demande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suspect sait des choses</li> <li>- Le colonel postule que le suspect est coupable de quelque chose</li> </ul>	Le suspect est innocent.	Quelle valeur attribuer à la présomption d'innocence dans la pratique judiciaire ?
Rifolon le toise, ne répond pas.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « toise » (connotation) → regarder avec défi.</li> <li>- il ne sert à rien de répondre, les jeux sont déjà faits.</li> </ul>	Rifolon croit qu'il y a une chance d'échapper à la condamnation.	Pourquoi certains individus ne croient-ils plus à la justice des hommes ?
Le petit... sauvés... »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surprise du Breton.</li> <li>- ne connaît pas la raison réelle de l'accusation.</li> <li>- croit que le réel peut être expliqué par des causes.</li> </ul>	Le Breton sait qu'on l'accuse d'être coupable du meurtre de Belle de jour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le monde est-il rationnel et explicable ou bien est-ce l'absurdité et l'arbitraire qui le gouverne ?</li> <li>- Le monde est-il une fatalité ?</li> </ul>
Alors... jeu :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'interrogatoire est mené à 2.</li> <li>- Il existe une extériorité au jeu.</li> </ul>	Mierck possède des présupposés différents de ceux de Matziev.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La notion de justice est-elle universelle ?</li> <li>- Existe-il plusieurs justices possibles ?</li> </ul>
« Parce... tué. »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelqu'un a été tué.</li> <li>- Les deux suspects sont les coupables.</li> </ul>	Les deux déserteurs sont innocents.	Quelle est la valeur d'une accusation sans preuve ? Les présupposés influencent-ils le jugement final ? (effet Pygmalion).
Le petit... yeux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surprise et étonnement du Breton.</li> </ul>	Le Breton se sait coupable.	Quelles relations entretiennent le mensonge et la vérité ?

Par contre... rien :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rifolon a une attitude opposée à celle du Breton.</li> <li>- une stratégie de défense subtile (« l'air de rien »).</li> </ul>	Rifolon ne cherche pas à se défendre.	Quelle sont stratégies de défense que possède un suspect devant un tribunal ?
« Bien sûr... faire... »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ironie.</li> <li>- Évidence d'être des meurtriers.</li> <li>- Non responsabilité : service ordonné par « on ».</li> <li>- identité entre les meurtriers et les victimes.</li> <li>- Absurdité de l'acte commandé.</li> <li>- C'est vous les véritables responsables.</li> <li>- la société est divisée en classes sociale.</li> </ul>	Rifolon est responsable de l'acte qu'on lui attribue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La guerre peut-elle avoir un sens ?</li> <li>- La guerre peut-elle être morale ?</li> <li>- Peut-on distinguer les victimes des meurtriers dans une guerre ?</li> <li>- Tous les humains sont-elles égaux ?</li> <li>- La guerre peut-elle être pensée en dehors d'une réflexion sur la mort ?</li> </ul>
Le... panique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La peur.</li> </ul>	Le petit Breton est impavide.	- Qu'est-ce que « avoir peur » ?
« Je sais ... tué ! »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crainte d'avoir tué.</li> <li>- La possibilité de pouvoir manquer sa cible.</li> <li>- une grande émotion dans le discours.</li> </ul>	Le petit breton est un tueur froid.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que signifie « tuer » dans un contexte de guerre ?</li> <li>- un soldat durant une guerre peut-il être considéré de la même manière qu'un meurtrier dans la vie civile ?</li> </ul>

*Pourquoi le juge Mierck décide-t-il que les coupables du meurtre de Belle de jour sont les deux déserteurs plutôt que le procureur Destinat ?*

Le juge Mierck est un des protagonistes principaux des *Âmes grises* de Philippe Claudel. De même, l'assassinat de Belle de jour constitue l'événement central du roman. La question posée est donc cruciale et nous allons nous efforcer d'y répondre avec la précision qui s'impose.

Il semble y avoir plusieurs raisons qui puissent concourir à tenter de comprendre le choix du juge Mierck.

Il y a tout d'abord quelques éléments « objectifs » qui vont dans le sens d'une culpabilité des deux déserteurs. L'élément le plus troublant est assurément l'indice de Belle de jour qui est retrouvé sur le Breton (dans la version du film, il correspond à une poupée et dans le livre à un billet de banque annoté, p.215). Par rapport au livre, le film apporte aussi une charge supplémentaire : les deux déserteurs ont été vus sur le lieu du crime, ce qui n'est pas le cas dans le livre où cet indice correspond seulement à une rumeur colportée par la foule (p. 180).

Mais il y a surtout une attitude très subjective et partielle du juge Mierck qui motive son choix. En réalité, Mierck ne considère que les éléments qui vont dans le sens qu'il souhaite, à savoir l'inculpation des deux déserteurs qu'il a désigné d'emblée comme étant les assassins de Belle de jour (p. 183). Ainsi, il ignore complètement le témoignage de Joséphine Maulpas qui a pourtant vu le procureur Destinat en compagnie de Belle de jour sur les lieux du crime seulement quelques heures avant que celui-ci soit commis (p. 139 – 140).

Il semblerait que les raisons de cette attitude subjective du juge Mierck soient le fruit de deux causes.

La première est un mépris de la classe sociale des petites gens. Dans le film, cela apparaît lors de son discours où il dit que les soldats doivent être séparés des civils « comme le pus du muscle sain » ainsi que lors de l'interrogatoire de Joséphine Maulpas. Dans le livre, cela se remarque également entre autres lors de cet interrogatoire, par exemple à la p. 147, quand Mierck s'adresse à Joséphine à la 3<sup>ème</sup> personne plutôt qu'à la 2<sup>ème</sup>.

La seconde cause est une sorte d'étrange solidarité de classe sociale que Mierck entretient avec le procureur Destinat, quand bien même ils se détestent l'un et l'autre. Il y a une sorte d'étrange fascination/rejet de Mierck à l'encontre du procureur Destinat. Ainsi à la p. 150 Mierck interdit-il au narrateur d'aller importuner le procureur Destinat, alors même qu'à la p. 17, on apprend que Mierck et Destinat ne s'apprécient pas.

En définitive, nous dirions que le choix du juge Mierck tient plus d'un calcul d'intérêts que de la volonté de rendre la justice avec rigueur et impartialité. Il nous semble qu'en portant son choix sur les deux déserteurs et en « préservant » le procureur Destinat, Mierck cherche, d'une certaine manière, à mieux « abattre » ce dernier sur le plan symbolique. Dans le film, cet aspect est particulièrement mis en évidence lorsque Mierck évoque la métaphore du grand fauve qui était à portée de fusil, mais qu'il a décidé de ne pas abattre pour mieux jouir de sa supériorité sur lui.